

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 8 (1920)  
**Heft:** 1

**Artikel:** La famille Alex [suite]  
**Autor:** Aebischer, Paul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-817368>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA FAMILLE ALEX,

par PAUL AEBISCHER.

(Suite).

Pierre Alex, fils aîné de Blaise Alex et de Claudia, apparaît dans les rôles militaires dès 1641; on l'y trouve également en 1643, en 1645 — il était alors « musquetier » — et en 1649.

Le 12 février 1645, il épousa Marie Tenterey, fille de François Tenterey, de Bulle. Quelques années après, il fut banneret de Bulle et juré. — Le 21 mars 1675, il reconnaît devoir, pour trois quarts de pose en Soucens qu'il possède en indivis avec son neveu Jean-Joseph, une cense de 8 deniers à la Confrérie du Saint-Esprit.<sup>1</sup> Le 31 janvier 1686, pour trois quarts de pose sis près des fossés de la ville, il confesse devoir une cense d'un sol à Messesseurs.<sup>2</sup> Douze ans après, le 28 août 1698, nouvelle reconnaissance en faveur des puissants seigneurs de Fribourg, à qui il devait 2 sols et 10 deniers pour quelques poses, situées en Sautzens es Champs de Bovetan — une pose avec maison et grange — et deux poses au Pontet.<sup>3</sup> — Dans une grosse non datée, de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, œuvre du notaire Joseph-Estienne Bosson, il reconnaît enfin devoir 18 deniers au Clergé de Bulle pour une pose en Saucens.<sup>4</sup>

Le 1<sup>er</sup> mars 1698, il reconnaît une dette de 900 florins petits en faveur du Clergé, somme provenant pour 866 florins 8 gros, du Clergé, et pour 33 florins 4 gros, du doyen domp Claude Michel; comme caution, il donne le seigneur domp Joseph Alex, Docteur, son fils.<sup>5</sup>

<sup>1</sup> AB, Renaissances pour la Confrérie du Saint Esprit.

<sup>2</sup> AC, GB n<sup>o</sup> 9, fol. 694 verso; Cf. id., fol. 715.

<sup>3</sup> AC, G, Vuippens n<sup>o</sup> 12, fol. 13.

<sup>4</sup> AB, Rentier limitatif du Clergé de Bulle, par Jos.-Est. Bosson, fol. 66 verso.

<sup>5</sup> AB, *Livre des obligations du Clergé de Bulle*, fol. 157.

Sa femme mourut le 7 janvier 1698, et lui-même le 7 septembre 1700, ayant eu huit enfants :

1<sup>o</sup> Claudia, baptisée le 17 juillet 1647 ; elle épousa, le 14 février 1678, Claude Glasson, fils d'Antoine Glasson.

2<sup>o</sup> Joseph, baptisé le 30 juillet 1650. Il entra au Collège de Fribourg en 1663, le 19 octobre ; il se trouvait en rhétorique en 1668 : parmi les 75 élèves que comptait sa classe, on peut citer Jean-Daniel Reiff, François-Nicolas Fegely, Antoine-Joseph de Vevey, Jean et Pierre de Torrenté. Il semble avoir terminé ses études secondaires en 1672 : à partir de cette année-là, en effet, on ne le retrouve plus au Collège.<sup>1</sup> Il fut prêtre et membre du clergé de Bulle de 1667 à 1702. Il avait le grade de docteur en théologie, et c'était un prédicateur distingué.<sup>2</sup> Il mourut à Fribourg le 20 mai 1702.

3<sup>o</sup> Antoine, baptisé le 10 avril 1654.

2<sup>o</sup> Marguerite, baptisée le 14 novembre 1656.

5<sup>o</sup> François, baptisé le 11 novembre 1658 et mort en bas âge.

6<sup>o</sup> Marie, baptisée le 4 août 1660.

7<sup>o</sup> Blaise-Antoine, baptisé le 16 juin 1663 et mort très jeune aussi.

8<sup>o</sup> Anne-Elisabeth, baptisée le 17 août 1664. Elle épousa, le 14 octobre 1691, Joseph Geinoz, curial de Bulle, fils d'Antoine Geinoz. Elle mourut le 19 novembre 1727, ayant eu de ce mariage plusieurs enfants, entre autres François ; baptisé le 22 août 1696. Il se fit prêtre et habita la France à deux reprises. A Paris, il remplaça l'abbé de Vertot à l'Académie des Inscriptions, où il lut plusieurs mémoires fort appréciés : il connaissait la langue grecque à la perfection, paraît-il, et avait fait d'Hérodote son sujet d'étude préféré.<sup>3</sup>

Anne Alex avait apporté en dot à son mari un certain nombre de terres situées sur Montcâliaz — appelé autrefois sur Montpreveyre — en Fontannaz Glassens, en la Pâlaz, en Saucens et en Neyremont.<sup>4</sup> — Le 26 septembre 1723, elle reconnaît devoir 1 gros et 4 deniers à la Confrérie, pour des terres.<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Bibl. cant. *Catalogus discipulorum Collegii*, t. II, fol. 5 et 11.

<sup>2</sup> Dellion, *Dictionnaire des paroisses*, t. II, p. 299.

<sup>3</sup> Gremaud, op. cit., pp. 61—62 ; Deillon, op. cit., p. 276.

<sup>4</sup> AC, GB n<sup>o</sup> 1, fol. 511 (1722, 22 septembre).

<sup>5</sup> AB, G Confrérie du Saint Esprit n<sup>o</sup> X, fol. 67.

### C. Branche d'Aymonetus.

Mermetus Alex, souche de la famille Alex de Bulle eut, ainsi qu'on l'a fait remarquer en commençant, trois enfants : Mermetus, Humbertus dont la descendance s'éteignit vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et enfin Aymonetus, dont il sera question ci-dessous.

Lui aussi apparaît pour la première fois dans le terrier de 1378, comme homme libre de l'évêque de Lausanne. Il possédait alors une pose de terre à Voucens, près du Marest, entre le pré d'Uldriodus de Soucens et celui de Willinus Ramux ; une pose en Chimbosson, une demi pose sur la route de Riaz, pour lesquelles il payait 11 deniers de cense. Il avait de plus 2 poses en Condemina et, par suite d'un achat fait par son père à Giroldus Fouchier, une pose en Ales ; il possédait enfin un morcel en terre de Chimbosson, provenant des biens de feu Mermodus de Pirignyn, et une maison dans la Grand'Rue, entre celle de Johannodus de Rippoz et celle de Mermetus de Rippoz : il devait annuellement une cense de 23 deniers payables à la S<sup>t</sup> André, deux coupes de froment, le tiers d'un chapon livrables à la S<sup>t</sup> Michel.<sup>1</sup> En 1408, il possédait, de plus, une grange à Bulle, dans le rang du milieu de la part du Mont, et une pose de terre sise eis Combes, entre les terres de son frère Humbertus et celles de l'Hôpital de Bulle, pose achetée par lui, le 6 juillet 1404, de Roletus Vouteir, pour le prix de 4 livres laus.<sup>2</sup>

Dans un contrat de mariage du 10 décembre 1401, passé entre Aymetus Bugnyon et Aymetus Paschod, dont la fille, Jaqueta, épousait le fils d'Aymetus Bugnyon — Petrus — Aymonetus Alex figure comme caution pour les Bugnyon : ceux-ci donnaient à l'épouse 15 livres laus., et en promettaient trente autres encore payables dans la suite ; Aymetus Paschod, de son côté, donnait à sa fille 30 livres laus. payables par quartier, chaque année à la Saint-André ; il lui offrait de plus un trousseau, selon la coutume des bourgeois de Bulle.<sup>1</sup> — Le 4 octobre 1403, il assistait aussi, avec son neveu Rodulphus, à l'assemblée bourgeoise dans laquelle on décida de vendre un jardin à Johannis Musi, de Bulle.

Il mourut avant 1438, laissant un fils, Johannis, qui suit.

<sup>1</sup> AC, GB n° 62, fol. XVIII.

<sup>2</sup> GB n° 59, fol. III verso.

Johannis Alex figure comme bourgeois de Bulle dans un acte, daté du 15 janvier et du 26 avril 1413, relatif à un différend entre Bulle et Vuadens. Les gens de ce dernier village, en effet, prétendirent avoir le droit de traverser les joux de Bulle pour se rendre aux joux, leur appartenant, du côté de Riaz et de Chastrossens. On nomma des arbitres — François de Billens et François de Bussy pour les Bullois, et Rodolphe Cerjat et Jacques de Glane pour les gens de Vuadens — qui décidèrent de permettre aux communiens de Vuadens de passer par le territoire de Bulle de la St Martin d'hiver à Pâques, avec obligation de réparer les dégâts qui pourraient être causés. Le 12 avril, les bourgeois de Bulle ratifièrent ces conditions.<sup>2</sup> — Le 13 juin 1424 l'assemblée des bourgeois de Bulle, sous la présidence de Rolet Jugliard, gouverneur, accense perpétuellement à Rolet Fontanel un clos de la ville situé devant le château, pour la somme de 30 sols laus. par an.<sup>3</sup>

Johannis Alex mourut avant 1438 également, ayant eu deux fils :

1<sup>o</sup> Mermetus, qui suit.

2<sup>o</sup> Cristinus, dont la descendance sera portée après celle de son frère.

\* \* \*

Mermetus Alex, mentionné pour la première fois dans un acte daté du 6 janvier 1434 reconnut ses biens en même temps que son frère Cristinus le 13 août 1438. Ils possédaient par indivis deux poses en Condemina en la vy de Ria, une sous le bois de Voucens, une en Chimbosson, une demi-pose encore en la vy de Ria près des terres de Nykodus de Pres, donzel, une pièce de terre sise ou Sirisiér, une pose eis Ales, près du pré de Roletus Jugliar, une pose en Chimbosson encore, une maison à la Grand-Rue, près de celle de la Confrérie du St Esprit, une maison à côté

<sup>1</sup> AB, n<sup>o</sup> B, 3; acte dressé par le notaire Marsens, d'Oron. — Aymonetus est mentionné de plus dans un acte du 19 juin 1385 (AB, n<sup>o</sup> A, 44), par lequel Mermetus dou Bugnion achète un passage entre la maison d'Aymonetus Alex et celle de Johannis de Rippez, pour 20 livres laus.

<sup>2</sup> AB, n<sup>o</sup> A, 1. Cf. Gremaud, op. cit., p. 118—119.

<sup>3</sup> Cité par Comba, *Catalogue chronologique...*, p. 50, mais non coté.

de celle-ci et une grange enfin au rang du milieu de la part du mont, entre la grange de Mermetus Confessa et la maison de Johannis Richar. Ils avaient de plus un certain nombre de terres eis Combes, eis Rortit, en Chimbosson, en Pissibouz — près de la terre de Glaudius de Bulc, donzel — à Montprevero, en laz Ruler — provenant du tènement d'Aymonetus dit Grangetes — en la Ryviery, en la Leschiery dou Verney.

Mermetus Alex, de plus, possédait seul d'autres terres encore : une pose sous le bois de Voucens, une autre ou Ferraio, une demipose en la Marsi, un morcel ouz Sirisier, pour lesquels il devait à l'évêque 11 deniers de cense. Il avait aussi deux poses au Terralliet, une en la Vy de Ria, en la Pala, en Voucens et une maison dans la Grand'Rue.<sup>1</sup>

Le 19 avril 1446, il cède à la Valsainte une obligation, en date du 2 novembre 1439, sur Jean Blechard, habitant le val de Charmey ; l'obligation était de 18 livres laus. Le même jour, il cédait au même couvent une autre obligation de 100 florins.<sup>2</sup> A ce moment-là, il habitait Gruyères.

En 1461 ou 1462, il est gouverneur de la ville de Bulle : c'est en cette qualité, en effet, qu'il fait reconnaître par Jaquet Asteir, tanneur, demeurant à Bulle, dans un acte daté du 2<sup>e</sup> février 1462, une place sous l'avant-toit de la maison que celui-ci possède ; Jaquet Asteir confesse tenir cette place de la ville contre une cense annuelle de 3 deniers laus., payables à la Saint-André.<sup>3</sup>

En 1478, lui et son fils Johannis reconnaissent les terres qu'ils tiennent de l'évêque de Lausanne : pour ses biens situés en Condeminaz, ou Sirisiez, ou Marest près de la terre d'Aymoneta fille de Rodulphus Jugliar, en Lussel, en Quarrel, en Mossieres, en Planchy, en laz Leschiery du Verney ; pour ses deux maisons et sa grange, ils payent comme cense annuelle 7 sols 2 deniers, une coupe et trois quarterons de froment, et le sixième d'un chapon.<sup>4</sup>

Mermetus Alex mourut avant 1501, laissant un seul fils connu : Johannis, qui suit.

<sup>1</sup> GB, n° 57, fol. II verso.

<sup>2</sup> AC, Valsainte n° F. 10.

<sup>3</sup> AB, n° B, 30.

<sup>4</sup> AC, GB n° 50.

Johannis Alex *antematius*, comme on l'appelait pour le distinguer du fils de Johannis Alex, de la branche d'Humbertus, apparaît tout d'abord dans un acte de 1473, qui réglait une difficulté intervenue entre les paroissiens de Bulle et leur curé, Guillaume de Saint-Cyr.<sup>1</sup> — On le retrouve en 1478, reconnaissant, avec son père, ses biens en faveur de l'évêque, puis en 1481. Le 26 juin de cette année-là, en effet, il assiste à une assemblée bourgeoise avec d'autres bourgeois parmi lesquels Humbertus Alex, noble Pierre d'Everdes, donzel, Jean dou Bap — quarante-quatre en tout — assemblée réunie pour discuter les questions administratives suivantes. Ne convient-il pas de rédiger par écrit toutes les ordonnances que la bourgeoisie assemblée promulguera? A quoi l'unanimité répondit affirmativement. — Pour qu'une ordonnance soit exécutable et puisse avoir force de loi, n'est-il point absolument nécessaire — telle fut la seconde question posée — qu'elle soit approuvée par la majorité des suffrages? L'assemblée répondit oui ici encore. — Une décision ainsi admise par la majorité ne doit-elle pas lier la bourgeoisie toute entière? Et pour la troisième fois, l'assemblée ne put qu'approuver.<sup>2</sup>

Le 12 mars 1491, Jean Blanc, gouverneur de Bulle, ayant reçu un rembours de 9 livres laus. du comte de Gruyère, prête cette somme à Jean Alex, pour une cense de 9 sols laus.<sup>3</sup> — Le 3 juin 1492, il prend part à l'assemblée bourgeoise dans laquelle on accensa à onze bourgeois de Bulle la scierne de Jean de Vaulx.<sup>4</sup> — Quelques jours plus tard, le 29 juillet, nouvelle assemblée dans la chapelle de St Théodule : les bourgeois, considérant cette fois les grands dommages qu'eux et leurs pères ont subi lors des incendies qui dévastèrent la ville — incendies provoqués par le manque de cheminées — s'engagent à l'unanimité à construire des cheminées dans chaque maison, dans le terme de quatre ans, sous peine de 6 livres laus. d'amende ; il est en outre défendu

<sup>1</sup> Comba, *Extraits*, t. III, p. 1096; AB, Archives du Clergé, n° (1473, 6 mars).

<sup>2</sup> AB, n° B, 51; Cf. Gremaud, *Notice historique sur la ville de Bulle*, pp. 144—145.

<sup>3</sup> AB, n° B, 61.

<sup>4</sup> Cf. Humbertus Alex (16).

expressément de faire du feu dans les maisons qui n'auraient pas de cheminées ou « bornæ ». <sup>1</sup>

C'est en sa présence, ainsi qu'en celle de noble Aymon de Prez, Nicod Marsens, notaire, Claude Broch, Antoine Exevuati [Esseiva] de Rueyres, Christin Bergier, que Jean Curdy, d'Oex, le 8 mai 1493, vend la Tour Rouge et le jardin à côté à Antoine du Villard, gouverneur de la ville : Jean Curdy, sept ans auparavant, avait pris en accensement cette tour de la Bourgeoisie. <sup>2</sup>

En 1497 enfin, Jean Alex figure parmi les bourgeois de Bulle qui amodièrent, au nom de la bourgeoisie, la montagne de Filisimaz. <sup>3</sup>

Le 21 avril 1501 il reconnaît, dans les mains du notaire Pierre Marchand, les biens qu'il tient de l'évêque de Lausanne : pour ses terres situées sur le chemin de Riaz, ou Sirissier, ou Marest, es Combes, en laz Leschieryz dou Verney, en Mossieres, ey Planchyz, pour la maison qu'il possède près de celle d'Anthonius Grimallier alias Alex et pour celle encore sise au rang du milieu de la part du mont, il paie à l'évêque 6 sols et 5 deniers de cense, ainsi qu'une coupe, 4 quarterons de froment et une moitié de chapon. <sup>4</sup> — En 1511 enfin, il reconnaît les terres qu'il tient des religieux d'Humilimont, à savoir la moitié d'une che-nevière ou Respo, près de la terre d'Aymonodus Devyn. Il payait annuellement un demi-denier de cense au couvent. <sup>5</sup>

Il avait épousé avant 1501 Jaqueta de Marsens, fille de feu Perrodus de Marsens. Johannis Alex senior mourut avant 1535, ayant eu deux fils connus :

1<sup>o</sup> Cristinus.

Cristinus Alex n'est jamais mentionné de son vivant : il était déjà mort le 30 juin 1535, jour où son fils Anthonius reconnaît les biens qu'il possède en indivis avec ses cousins, biens situés sur le chemin de Riaz, près de la terre de Glaudius Grumallier, ou Sirisier, en laz Rolimaz, eys Rontit, en Lusel, en Mosseres, en

<sup>1</sup> AB, n<sup>o</sup> B, 64 ; Cf. Gremaud, op. cit., p. 156.

<sup>2</sup> Cf. Gremaud, op. cit., pp. 157—158.

<sup>3</sup> Cf. Jean Alex (19).

<sup>4</sup> AC, GB n<sup>o</sup> 45, fol. LX.

<sup>5</sup> AC, GH n<sup>o</sup> 6, fol. 155 (1511, 3 décembre).

Planchy ; il habitait au rang du milieu de la part du mont, et possédait une grande dans le même sens, près de la grange de Rodulphus Alex. Il payait à l'évêque, comme cense annuelle, 16 deniers, un bichet et un huitième de quarteron de froment, plus un douzième de chapon.<sup>1</sup>

En 1549, étant membre du conseil de la ville, il obtient de la Bourgeoisie, représentée par Claude Grumallier, gouverneur, une place du commun appelé es Crest, pour y bâtir une grange, sous la cense annuelle de 12 deniers laus.<sup>2</sup> — Dix ans après, le 24 février 1558, il reconnaît les biens qu'il tient du couvent de la Valsainte, c'est-à-dire — en indivis avec ses deux cousins — la moitié de huit poses sises eys Crest, payant annuellement 10 sols et 7 deniers, un chapon,  $\frac{1}{4}$  de cense.<sup>3</sup>

Il mourut sans postérité.

2<sup>o</sup> Petrus.

Petrus Alex, oncle du précédent, reconnu, le 19 janvier 1516, les biens qu'il tenait de la Valsainte, c'est-à-dire 8 poses eys Crest, une en Chimbosson et une eys Planches communaulx, près de la terre de noble Aymon de Vuippens : il payait pour ces dix poses 30 sols et 3 chapons de cense.<sup>4</sup>

Il mourut avant 1535, laissant deux fils :

a) Anthoine.

Il avait, en 1535, des terres en indivis avec son frère et son cousin près de la route de Riaz, ou Sirizier, en Planchi, en Combes ; il possédait une maison à la Grand'Rue et la moitié d'une grange sise dans la Grand'Rue également. Il payait à l'évêque 10 deniers, 1 quarteron de froment et  $\frac{1}{12}$  de chapon de cense annuelle.<sup>5</sup> — Le 24 février 1558, il reconnaît en faveur de la Valsainte une terre de 2 poses sise eis Crest, une autre d'une pose en Chimbosson alias eis Troches, et deux autres encore, chacune d'une pose, situées ey Planches communaulx et eis Tollettes, pour lesquelles il doit une cense annuelle de 2 sols et 10 deniers. — C'est là dernière mention qui soit faite de lui.

b) Rod, ou Rodulphus, qui suit.

<sup>1</sup> AC, GB n<sup>o</sup> 38, fol. XIII<sup>XX</sup> VII (1535, 30 juin).

<sup>2</sup> AB, n<sup>o</sup> C, 25 (1549, 20 mars).

<sup>3</sup> AC, G Valsainte n<sup>o</sup> 10, fol. III<sup>C</sup> LI verso.

<sup>4</sup> AC, G Valsainte n<sup>o</sup> 7, fol. II XVII (1516, 19 janvier).

<sup>5</sup> AC, GB n<sup>o</sup> 38, fol. XIII<sup>XX</sup> X (1535, 30 juin).

Rodolphe Alex reconnu pour la première fois en 1535 également. Outre des terres en indivis avec son frère, il possédait une scierne au Mont, entre celle de Nicodus Mächiel et celle d'Uldriodus de Soucens alias Testu ; quelques terres en laz Leschier dou Verney et une grange au rang du milieu de la part du mont, pour lesquelles il payait 13 deniers, un quarteron  $\frac{1}{8}$  de froment à l'évêque, pour la Saint-André.<sup>1</sup> En 1558, il déclare devoir au couvent de la Valsainte une cense de 5 sols et 7 deniers, ainsi qu'une moitié de chapon, pour une terre de 2 poses sise eis Crest.<sup>2</sup>

Rodolphe Alex mourut avant 1574, laissant deux fils et une fille :

1<sup>o</sup> Jaques Alex est mentionné tout d'abord dans le terrier de la Valsainte de 1574 : il possède alors, relevant de ce monastère, une pose eys Crest près de la terre d'Anthenoz Alex, une pose en Chimbosson et quelques autres terres, pour lesquelles il paie 5 gros 7 deniers et la moitié d'un chapon de cense.<sup>3</sup> — En 1575, sa fortune est évaluée à 200 livres,<sup>4</sup> et il possède, comme armes, une lance et une dague.

Le 4 juin 1578, il reconnaît en faveur des très puissants et très redoutés Seigneurs de Fribourg une maison à la Grand'Rue, entre celles d'Anthoine Savary et de Claude, fils de feu Anthoine Alex, une grange au « rin dou meytend de la part du mont », entre la maison de Claude Alex et celle de Claude, fils de feu Marmet Gillier, ainsi qu'une terre en Condemynaz, pour laquelle il doit un bichet de froment de cense annuelle.<sup>5</sup> — En 1580 enfin, il figure, sur le rôle militaire, parmi les hommes aptes au service.

## 2<sup>o</sup> Jehan

Jehan Alex, frère du précédent, devait être assez jeune encore en 1578 : cette année-là, en effet, c'est son frère Jaques qui reconnaît ses biens en son nom. Il possédait en propre une pose de terre eys Mosseyres, entre celle de Pierre, fils de feu Pierre

<sup>1</sup> AC, GB n<sup>o</sup> 38, fol. XIII<sup>xx</sup> XIII (1535, 30 juin).

<sup>2</sup> AC, GV n<sup>o</sup> 10, fol. III<sup>o</sup> XLVII (1558, 24 février).

<sup>3</sup> AC, GV n<sup>o</sup> 12, fol. 91 verso.

<sup>4</sup> AC, Bulle, *Rôle militaire* du 30 décembre 1575.

<sup>5</sup> AC, GB n<sup>o</sup> 28 I, fol. LVI.

Michiel, à l'orient, celle de discret Petremand du Rippoz, notaire, au sud, celle de Rolet Ficiaulx à l'occident et celle de Jehan et Francoys Gillier au nord.<sup>1</sup>

Jehan Alex, de même que son frère, ne paraît pas avoir eu de descendance.

3<sup>e</sup> Anthonie.

Elle est mentionnée accidentellement dans la reconnaissance de Loys Alex, alias de Broth, en date du 4 juin 1578.<sup>2</sup>

\* \* \*

Cristinus Alex, frère de Mermetus et fils de Johannis Alex est cité pour la première fois dans une reconnaissance qu'il fit, avec son frère: ils possédaient en effet une partie de leurs biens en indivis.<sup>3</sup> — Le 21 février 1445, avec Johannes Paschodi, bourgeois de Bulle, il reconnaît quelques terres en faveur des enfants mineurs de Nicod et de Jean de Prez.<sup>4</sup> — Le 11 mars 1458, Nicod Marsens, en sa qualité de gouverneur de la ville de Bulle, lui prête, ainsi qu'à Jean Grumallier, une somme de 55 livres laus., contre une cense annuelle de 55 sols,<sup>5</sup> et le même jour Christinus Alex et Johannis Grumallier confessent tenir de la Bourgeoisie de Bulle un mas de terre d'environ 12 poses. situé au lieu dit eis Rontis, près de la terre de Glaudius de Broch et de celle de l'église de Bulle, mas pour lequel ils doivent payer une cense annuelle de 14 deniers laus.<sup>6</sup> En 1462 — il succéda probablement à son frère — il est gouverneur de la ville: en cette qualité, il fait reconnaître 79 sols de capital, provenant d'ohmgelts, dus à la ville de Bulle.<sup>7</sup> — L'année suivante, on voit son nom, ainsi que celui de son frère et de quelques autres bourgeois, dans la liste des témoins pour un accord entre la ville de Bulle et les villages qui dépendent de cette paroisse, au sujet du logement et de l'entretien de Jaquetus Asteir, atteint

<sup>1</sup> Id., Ibid., fol. LX (1578, 4 juin).

<sup>2</sup> Id., ibid., fol. XXXVII.

<sup>3</sup> AC, GB n° 57, fol. II verso. Cf. plus haut, Mermetus (17).

<sup>4</sup> AC, Bulle n° 33; cf. Gremaud, op. cit., p. 131.

<sup>5</sup> AB, n° B, 27; Pierre Marsens, notaire.

<sup>6</sup> AB, n° B, 28.

<sup>7</sup> AB, n° B, 33 (1462, 16 décembre).

de la lèpre.<sup>1</sup> — Le 3 mars 1467, il reconnaît les biens qu'il tient du couvent d'Humilimont, savoir une chenevière située ou Rispo, près de la terre d'Anthonia, fille de Cristinus Cornyer.<sup>2</sup> Trois jours après, le 6 mars, il fait un don de 4 sols et 6 deniers à la Confrérie du Saint Esprit.<sup>3</sup> Le 14 mai 1468, il reconnaît, en faveur également des religieux d'Humilimont, les biens des enfants de feu Johannis Grimallier.<sup>4</sup> Le 15 janvier 1478, Pierre Marsens le jeune, en tant que gouverneur de Bulle, lui fait reconnaître, ainsi qu'à Hugo Grimallier, une dette de 28 livres laus., payant 28 sols d'intérêts : parmi les cautions figurait Jean Alex.<sup>5</sup>

La même année, le 4 mai, il reconnaît par devant Anthonius Octionin, notaire, les biens qu'il tient de l'évêque de Lausanne, à qui il devait payer 2 sols et 6 deniers ainsi qu'une coupe et  $\frac{3}{4}$  de quarteron de froment, pour ses terres sises sous le bois de Voucens, en Champbosson, sur Montpreveroz, ou Sirisier, pour sa maison de la Grand'Rue et sa grange du rang du milieu.<sup>6</sup> Il avait, de plus, à Vuadens, provenant d'une vente à lui faite par Petrus Bruquet pour le prix de 27 livres laus., deux poses et demie situées en Soucens, entre le chemin se dirigeant de Bulle vers les joux et la terre des hoirs de Roletus Giglard : pour cette pièce de terre et pour son domaine de Bulle, il payait à l'évêque 4 sols de cense à la Saint André.<sup>7</sup>

Cristinus Alex avait épousé, avant 1453, Marguerita de Rippa, fille de Johannes de Rippa alias Palliar, bourgeois de Bulle ; cette Marguerita avait une sœur, Johanneta, qui épousa Johannis Grumallier.<sup>8</sup> Elle reconnut ses biens — trois quarts de pose en Longy Ray, pour lesquels elle payait une cense de

<sup>1</sup> Gremaud, op. cit., pp. 132—134. (1463, 22 mars).

<sup>2</sup> AC, GH n° 3, fol. 33 verso.

<sup>3</sup> AB, *Minutaire d'actes en faveur de la Confrérie du St Esprit*, fol. XXXI.

<sup>4</sup> AC, GH n° 3, fol. 12.

<sup>5</sup> AB, n° B, 48.

<sup>6</sup> AC, GB n° 50, fol. XXVII verso (1478, 3 avril ; Cf. aussi la même grosse, folio LXIII (1478, 4 mai).

<sup>7</sup> AC, GB n° 50, fol. CCXLIII verso (1478, 28 avril).

<sup>8</sup> AB, Arch. du Clergé ; testament de Johannes de Rippa, daté du 1<sup>er</sup> février 1453 (Gremaud, vol. 33, fol. 87).

6 deniers — en faveur d'Humilimont le 17 février 1467,<sup>1</sup> et en faveur de l'évêque le 10 avril 1478.<sup>2</sup>

Il mourut avant 1501, ne laissant qu'une fille, Jaqueta, qui suit.

Jaqueta Alex fut mariée deux fois : d'abord à Nicodus Ficial, d'Albeuve, qu'elle épousa, selon toutes probabilités, vers 1460. De ce mariage elle n'eut qu'une fille, Guillelmeta, âgée de 14 ans en 1479, année où elle fit son testament en faveur de sa mère et de son grand-père ; elle léguait en outre 20 sols au luminaire de l'église de Bulle.<sup>3</sup> — Dans un acte de quelques jours seulement postérieur au précédent, le 9 septembre 1479, c'est Jaqueta qui teste à son tour, en faveur du fils qu'elle avait eu de son second mariage : à cette date, en effet, elle était mariée à Hugo Grumallier — la famille Grumallier était originaire de Morlon — dont elle eut un fils, Authonius, et deux filles, Francesca et Agnes, tous trois mentionnés dans le testament de leur mère.<sup>4</sup>

Et nous voyons ici se produire, quant au nom de famille, un phénomène très curieux, analogue au phénomène Glasson > Gillard > Glasson, étudié ici-même il y a quelque temps.<sup>5</sup> — Nicoleta Glasson, fils unique de Jaquetus Glasson, avait épousé, vers 1415—1420 probablement, Roletus Jugliar, plus tard gouverneur de Bulle. De ce mariage naquirent deux enfants, Johannes et Roletus qui, au lieu de prendre simplement le nom de famille de leur père, ainsi qu'il eût été régulier et logique, sont connus sous le nom de famille de leur mère également ; dans les actes de l'époque on trouve en effet les quatre formes possibles : Giglard, Giglard alias Glasson, Glasson alias Giglard, Glasson. Après avoir hésité un moment, le nom Glasson triompha, et c'est de cette manière qu'il existe aujourd'hui encore.

C'est le même cas, absolument, qui se présente maintenant pour la famille Alex. Jaqueta, fille unique de Cristinus Alex, épouse Hugo Grumallier, dont elle a trois enfants. Il eût été logique, ici aussi, que son fils Authonius, prit le nom de famille

<sup>1</sup> AC, GH n° 3, fol. 11.

<sup>2</sup> AC, GB n° 50, fol. XXXI.

<sup>3</sup> AB, Clergé n° ... (1479, 22 août). Cf. Gremaud, vol. 33, fol. 96.

<sup>4</sup> AB, Clergé n° ... (1479, 9 septembre). Gremaud, vol. 33, fol. 94 (AC).

<sup>5</sup> Annales fribourgeoises, 1919, n° 1, p. 39 sqq.

de son père, et qu'il s'appelât par conséquent Authonius Grumallier. Mais il n'en fut rien. Dès 1501, en effet, nous le trouvons sous le nom d'Authonius Grimallier alias Alex,<sup>1</sup> et dès 1511 sous celui d'Authonius Alex alias Grumallye.<sup>2</sup> Son fils Anthonius, en 1535, ne porte plus que le nom Alex<sup>3</sup> qui, désormais, sera employé sans compétiteur : le changement Alex > Grumallier > Alex a été, en un mot, extrêmement rapide — il a duré une cinquantaine d'années au maximum — alors que le changement Glasson > Gillard > Glasson demanda deux siècles.

Cette rapidité extraordinaire est-elle explicable ? Je ne le crois pas : tout au plus peut-on faire l'exégèse de la transformation elle-même, en faisant abstraction du facteur temps. — Il n'est pas possible, dans le cas présent, d'expliquer le changement par le fait que l'on remplaçait un nom de famille trop commun, trop employé et par là même capable d'occasionner des confusions, par un autre nom de famille plus rare : il est indubitable en effet qu'il y avait à Bulle, alors, beaucoup plus d'Alex que de Grumallier et, entre autres, deux Authonius Alex déjà : l'arrivée d'un troisième Authonius Alex, plus ou moins authentique, n'était donc pas faite pour « simplifier les dénominations ».

Mais, à vrai dire, les changements de noms de famille ne sont-ils explicables que par un seul principe, par le principe de simplification ? Oui et non : oui si l'on prend l'idée de simplification dans son acception la plus large ; non, si l'on entend par simplification le fait seul de remplacer un nom trop commun par un autre présentant moins de possibilités de confusions. Ce sens restreint, évidemment, peut être admis dans certains cas : nous l'avons vu tout dernièrement encore dans le cas Alex > de Broth : mais il ne peut être accepté lorsqu'il s'agit d'expliquer le cas Grumallier > Alex.

Présentement, une constatation, toute matérielle celle-là, s'impose — constatation identique à celle faite dans le cas Gillard > Glasson. Hugo Grimallier, en effet, était, selon toutes probabilités, originaire de Morlon, de même que Roletus Juglar venait de Riaz ; Jaqueta Alex, fille unique et héritière de Cristinus Alex, ancien gouverneur de la ville, était riche et considérée, plus

<sup>1</sup> AC, GB n° 45, fol. LXVIII verso (1501).

<sup>2</sup> AC, GH n° 6, fol. 112 (1511).

<sup>3</sup> AC, GB n° 38, fol. XIII<sup>XX</sup> I (1535).

riche, et de beaucoup — que son mari, de même encore que Nicoleta Glasson, cinquante ans plus tôt, avait été plus riche et plus connue que son mari. Il y a donc très grande similitude entre les deux cas : en faudrait-il conclure à priori que, puisque l'on a eu Glasson > Giglard > Glasson, on aura Alex > Grumallier > Alex ? Non point. Si l'on tient absolument à une explication du cas qui nous occupe, on peut la trouver, c'est possible, dans les faits suivants. Cristinus Alex vécut très longtemps, et survécut même, peut-être, à son beau-fils Hugo Grumallier. Authonius, dont la famille maternelle était très riche et fort connue à Bulle, alors que sa famille paternelle n'y habitait pas depuis très longtemps, hérita de tous les biens de Cristinus ; bien plus, il vécut toute sa vie durant dans la maison de ses grands parents maternels, à Bulle, dans la Grand'Rue. Y a-t-il quelque chose d'étonnant, alors, à ce que le public lui ait donné, à lui, héritier de la fortune de son grand-père, le nom de ce même grand-père ? Si l'on se rend bien compte de la variabilité des noms de famille à cette époque, de la conception — tout autre que la nôtre — qu'on en avait, il n'y a, somme toute, dans le changement Alex > Grumallier > Alex, rien que de parfaitement explicable. Et alors, n'est-ce pas une manière de simplifier aussi, que de donner au continuateur d'une famille, en quelque sorte le nom de cette famille-là ? Si donc, dans le cas présent, l'idée de simplification est comprise un peu différemment, elle n'en reste pas moins elle-même, elle n'en reste pas moins une, pas moins complexe cependant : ici encore, en effet, c'est un résultat de la loi du moindre effort, d'une loi très humaine, très diverse, qui peut s'exercer de cent manières différentes.

Dans les actes datant de son vivant, Hugo, époux de Jaqueta, est appelé Hugo Grumallier ; plus tard, par contre, dans les reconnaissances de 1535 et de 1578, lorsqu'on parle de lui, il est désigné sous le nom de Huguo<sup>1</sup> Alex, après avoir été appelé Hugo Alex alias Grumallier. En faut-il conclure que nous ayons là un cas où alias signifierait « allié à » ? Peut-on admettre, en d'autres termes, que Hugo Grimallier, de son vivant, était connu aussi sous le nom de famille de sa femme, et que le second nom, alors, était le nom de famille de sa femme, ainsi qu'on le

<sup>1</sup> AC, GB n° 28 I, fol. LXVI verso (1578).

voit si souvent de nos jours sur les cartes de visite ou ailleurs ? La question est délicate : cependant, je pencherais vers la négative. Il faut remarquer, en effet, que dans tous les actes passés alors qu'il vivait, Hugo est connu sous son vrai nom de famille, et que le nom Alex ne sert à le désigner qu'une quarantaine d'années seulement après sa mort, pour n'être définitivement admis que cent ans, et plus, après son mariage avec Jaqueta Alex : malgré la répugnance que j'ai à mettre sur le compte des clercs légèrement distraits les détails un peu difficiles, je crois qu'il faut reconnaître, dans ce cas, que l'on n'a pas affaire à un sens nouveau de l'adverbe *alias*.

Jaqueta Alex, de son mariage avec Hugo Grumallier, eut trois enfants :

1° Authonius, qui suit.

2° Francisca,

3° Agnès, toutes deux mentionnées dans le testament de leur mère, en 1479.

Authonius Alex, alias Grumallier, est mentionné tout d'abord, lui aussi, dans le testament de sa mère. Il n'apparaît pour la seconde fois que bien plus tard, en 1501, dans sa reconnaissance en faveur de l'évêque de Lausanne. Il habitait alors, dans la Grand'Rue, la maison de son aïeul maternel ; au rang du milieu de la part du mont, il possédait une grange, près de la maison de Poncet et de Guiliermus Ardiod. Comme terres, il avait une pose ou Terralliet, une pose sous le bois de Voucens, trois poses et demie en Champ Bosson « nunc vocato ou Cugnyet », une demi-pose en Pissibouz, une ou Lussel, près de la terre de Guillermeta épouse d'Anzodus Boniamoris, une chenevière d'une étendue de trois fossorées ou Sirisier. Il possédait de plus quelques terres sises en Mossyeres, es Crest, en Tallymaulx, es Trochet, ou Rippo, en Dardens et en Pissyboux, terres lui venant de sa grand-mère maternelle, Margareta de Rippa. Comme cense, il payait annuellement à l'évêque 4 sols et 3 deniers, une coupe de froment, un bichet d'avoine et un demi-tiers de chapon à la St André.<sup>1</sup> — Le 3 décembre 1511, il reconnaît les terres qu'il tient du monastère d'Humilimont ; ce sont : une pose en Pertuys et la moitié

<sup>1</sup> AC, GB n° 45, fol. LXVIII verso (1501, 8 mai).

d'une pose et demie en Longy Raye, près de la terre de Claudius fils de Johannis dou Bath : pour ces deux pièces de terre, par lui achetées à Claudius de Marsens alias Emoulaz, il paie 4 sols et 6 deniers de cense annuelle ; du même couvent, il tient encore 2 poses en Liens, une ou Crousat, une demi-pose en Baptentyn, payant chaque année 16 sols laus.<sup>1</sup>

Authonius Alex mourut avant le 16 décembre 1535 : à cette date on trouve, en effet, une reconnaissance de sa veuve en faveur de l'évêque de Lausanne pour sa maison située dans le grand rang de la part du mont, entre la maison de Rodulphus, fils de Petrus Alex, et la maison d'Anthonius Alex, son fils.<sup>2</sup> — De son mariage avec Maria Grimion, fille de Glaudius Grimion, Authonius eut un fils, Authonius, qui suit.

Anthonius Alex, maréchal de son métier, reconnaît par devant le notaire de St Bernard, le 16 décembre 1535, une pose de terre en Chimbosson, une maison dans la Grand'Rue et une grange au rang du milieu de la part du mont, près de celle des hoirs de Mermetus Judet.<sup>3</sup>

Il mourut avant 1578, ayant eu deux fils connus :

1<sup>o</sup> Claude,

Claude Alex est mentionné pour la première fois dans le rôle de taxe militaire pour Bulle de 1575, sous le nom de Claude Grimallier alias Alex : il est taxé à 500 livres.<sup>4</sup> A la même époque, il possédait, comme armes, une lance et une dague. — En 1574, il reconnaît ses terres en faveur de Messeigneurs de Fribourg : il avait alors une demi-pose en Dardens, deux poses ou Coudoz, près de la terre de Theodule Daflon, une pose en Clamagnyolaz — autrement dit eys Troches — une pose en Chimbosson, une maison à la Grand'Rue et une grange « ou ryn dou meytend de la part du mont », près de la grange de Jaques Alex : le tout payait 13 deniers et quelques hémines de froment comme cense annuelle.<sup>5</sup>

Il ne semble pas avoir laissé de postérité.

<sup>1</sup> AC, GH n<sup>o</sup> 6, fol. 112.

<sup>2</sup> AC, GB n<sup>o</sup> 38, fol. XIII<sup>xx</sup> (1535, 16 décembre).

<sup>3</sup> AC, GB n<sup>o</sup> 38, fol. XIII<sup>xx</sup> I.

<sup>4</sup> AC, Bulle, Rôle de taxe militaire (1575, 30 décembre).

<sup>5</sup> AC, GB n<sup>o</sup> 28 I, fol. LXII verso (1578, 3 juin).

2<sup>o</sup> Collard, qui suit.

Collard Alex est cité tout d'abord dans une reconnaissance qu'il fit en 1574 en faveur de la Valsainte : il possédait alors, de ce monastère, deux poses eis Planches comminaulx, pour lesquelles il payait 5 gros 6 deniers et un demi-chapon de cense.<sup>1</sup> — Il possédait, le 4 juin 1578, du domaine relevant directement de LL. EE. de Fribourg, un jardin, en indivis avec Claude Alex, son frère, en dehors de la porte supérieure de la ville, une maison à la Grand'Rue et quelques terres sises eys Jordil, au Raffort, en Soucens, en Closallet et en la vy de Riaz : il payait pour le tout 13 deniers, une coupe de froment et le sixième d'un chapon de cense.<sup>2</sup> — On le voit mentionné pour la dernière fois dans le rôle militaire de 1580.

Il avait eu un fils, Antoine, qui suit.

(A suivre).

---

<sup>1</sup> AC, GV n<sup>o</sup> 12, fol. 92/verso.

<sup>2</sup> AC, GB n<sup>o</sup> 28 L, fol. XLVI.